

**RWANDA: Préparation et Exécution du génocide à GIKONGORO, Rôle du préfet
Laurent BUCYIBARUTA, réfugié en FRANCE.**

Depuis la mise en place du tribunal de NUREMBERG qui a jugé les criminels nazis en 1945, les Nations Unies avaient juré ne plus laisser s'accomplir un crime contre l'humanité. A cet effet, de nombreux Etats ont signé et ratifié des traités internationaux les engageant à lutter contre un tel crime. Le plus important de ces textes est la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide, en vigueur depuis 1951. Citons aussi les conventions de Genève de 1949 sur le droit international humanitaire et leurs protocoles additionnels de 1977 qui engagent les Etats signataires à lutter contre les crimes internationaux et à collaborer au jugement des responsables de telles infractions.

L'existence de tous ces instruments juridiques n'a toutefois pas empêché l'exécution du 3ème génocide de ce siècle, celui des Tutsi du Rwanda, dans l'indifférence flagrante du monde entier.

Cinq ans après, des pays comme la Belgique, la France, et bientôt l'organisation des Nations Unies, ont fait un examen de conscience et reconnu une certaine responsabilité de leur part dans ce génocide. En France, la mission parlementaire d'information sur le Rwanda a accepté que ce pays a commis des erreurs d'appréciation sur son soutien au gouvernement génocidaire. Pour nous autres les victimes, nous constatons que non seulement ces erreurs ont été commises dans le passé, mais aussi qu'elles se commettent aujourd'hui sous une autre manière.

En effet, nous constatons avec amertume que plusieurs personnes impliquées dans le génocide des Tutsi de 1994 entrent facilement sur le sol français et y bénéficient d'un asile doré. En tant que rescapés de ce génocide, il nous est difficile de comprendre ce soutien que la France, patrie des droits de l'homme, accorde encore aux criminels qui ont éprouvé le peuple rwandais. Pour ne pas semer l'amalgame, examinons un cas précis dont nous disposons suffisamment de preuves sur son rôle dans le génocide, et qui est arrivé en France, il n'y a pas très longtemps. C'est celui de M. Laurent BUCYIBARUTA, ancien préfet de Gikongoro à l'époque du génocide.

Nous connaissons cet homme. Nous avons rencontré des rescapés du génocide à Gikongoro, en 1995 et en 1997, qui nous ont donnés des témoignages vrais vécus par expérience, attestant l'implication directe et personnelle du préfet BUCYIBARUTA dans la préparation et dans l'exécution du génocide sur le territoire de la préfecture de Gikongoro. Les récits de ces témoins ne sont pas à mettre en doute d'autant plus qu'ils émanent tous des personnes qui ont vu de leurs yeux les actes de M. BUCYIBARUTA.

Nous les avons synthétisés afin d'aider la justice à faire ses propres investigations. Après une brève présentation du personnage en cause, nous développerons les circonstances de préparation et d'exécution du génocide pour situer le champ de commission de ce crime. Nous analyserons bien sûr le rôle direct du préfet BUCYIBARUTA, mais aussi celui de son prédécesseur Joseph HABİYAMBERE. C'est lui qui a semé les graines du crime qu'a fait exécuter son successeur Laurent BUCYIBARUTA.

I. Qui est Laurent BUCYIBARUTA?

M. BUCYIBARUTA est originaire de la commune MUSANGE, sous-préfecture de KADUHA, préfecture de GIKONGORO. Il est Hutu. Sa femme Séraphine est Tutsi, native de Kiziguro, commune Murambi, préfecture du MUTARA. M. BUCYIBARUTA fait partie des Hutu qui ont bénéficié de la faveur des deux régimes hutu, installés depuis l'Indépendance du Rwanda en 1962 jusqu'à la chute du gouvernement génocidaire de Juvénal HABYARIMANA en 1994.

M.BUCYIBARUTA n'a pas une longue formation intellectuelle. Il est titulaire d'un diplôme de moniteur délivré par l'Ecole des moniteurs auxiliaires de Nyanza (RWANDA). Cette école avait été fondée par les colonisateurs et les missionnaires, pour permettre aux jeunes ayant échoué dans les écoles secondaires, à suivre une formation simple de 4 ans, qui leur donnait une aptitude d'enseigner dans les écoles primaires. C'est ainsi qu'après avoir échoué au Collège du Christ Roi de Nyanza, M. BUCYIBARUTA a été réorienté vers l'école des Moniteurs. A la fin de ses études, il a exercé pendant plusieurs années des fonctions d'instituteur. Puis, il est nommé bourgmestre (Maire) de sa commune d'origine Musange. Il devient ensuite sous-préfet à Butare. En 1975, le président HABYARIMANA fonde son parti unique, le mouvement révolutionnaire national pour le développement (le tristement célèbre MRND). Tous les Rwandais sont d'office membres du MRND. Toutes les autorités administratives sont en même temps représentants du MRND dans leurs services et doivent professer obligatoirement son idéologie. En 1978, le président HABYARIMANA décide de mettre en place le parlement. Pour devenir candidat député, il faut d'abord faire une lettre de motivation au secrétaire général du MRND, et sur son accord, c'est le comité central du parti qui dresse discrétionnairement les listes électorales des candidats. Le rappel de ces faits est important car seules les personnes proches du régime pouvaient être choisies comme candidats députés. Justement parmi les noms proposés aux électeurs de la préfecture de GIKONGORO, figurent en bonne place celui de Laurent BUCYIBARUTA. Il fallait élire 5 députés parmi les 10 candidats à ces postes. Officiellement, après l'admission de figurer sur les listes, chaque candidat devait faire sa propre campagne de sensibilisation. Mais en réalité, le comité central du MRND envoyait aux préfets les noms des députés à faire élire. M.BUCYIBARUTA fut élu de cette manière-là. En effet, le préfet de l'époque Paul KARENZI nous a obligés de choisir 5 personnes précises, tous proches du régime: Frédéric NZAMURAMBAHO, Ambroise MULINDANGABO (tous deux ministres respectivement de l'agriculture et du plan), Laurent BUCYIBARUTA (alors sous-préfet à Butare), Marc HANYURWIMFURA (bourgmestre de Karama) et Dominique NTAWUKURIYAYO (sous-préfet à Munini). Tous ces candidats furent effectivement élus car les bourgmestres ont fourni leurs efforts pour y arriver. M.BUCYIBARUTA est donc désigné comme député et siège à l'assemblée nationale plus d'une dizaine d'années. Vers la fin des années 80, il est nommé à un savoureux poste de préfet à Kibungo, ce qui explique ses liens intimes et la confiance que le président HABYARIMANA avait en lui. En 1990, le FPR attaque le Rwanda et le climat social se détériore dans le pays. Les Tutsi vont être accusés de complices et beaucoup d'entre eux sont incarcérés arbitrairement par les autorités. Dans certaines préfectures, les Tutsi sont même massacrés, comme à KIBILIRA, en préfecture de Gisenyi. Dans d'autres, ce fut une répression massive aveugle. A Gikongoro, le préfet de l'époque refuse l'arrestation des innocents et est vite remplacé par un dur du régime pour accomplir cette mission.

2.L'instauration du climat génocidaire à GIKONGORO par le préfet Joseph HABIYAMBERE, prédécesseur de L.BUCYIBARUTA.

.....

A. REPRESSION CONTRE LES TUTSI.

.....

Les habitants Hutu de Gikongoro sont connus pour leur extrémisme antitutsi. Ils l'avaient démontrés lors des massacres de 1959 et surtout de 1963 où, sur ordre du préfet André NKERAMUGABA, ils ont systématiquement tué plus de 20.000 Tutsi. Le président Habyarimana n'ignorait pas cet état d'esprit et s'attendait à ce que les Hutu de Gikongoro réagissent comme

ceux de Gisenyi en massacrant les Tutsi, dès l'attaque du FPR. Ce ne fut pas le cas puisque le préfet Boniface NYABYENDA s'y opposa. Cet excellent médecin formé à l'université de Louvain, originaire de Butare, était entré dans la politique sur désignation du président sans en avoir vraiment l'envie. Cette révélation me fut faite par l'un de ses anciens collaborateurs. Mais, personne ne pouvait s'opposer au choix du puissant chef de l'état qu'était le général HABYARIMANA, sans risquer sa vie. C'est dans cette ambiance que le Dr Boniface NYABYENDA arrive à Gikongoro comme préfet. Pendant 3 ans qu'il y passa, personne ne l'a par exemple vu faire une tournée de sensibilisation aux idéaux du MRND, comme le faisaient d'autres préfets.

Non seulement en 1990, le préfet NYABYENDA refuse l'arrestation des Tutsi, mais aussi il intervient personnellement pour faire libérer des Tutsi incarcérés pour rien. Nous nous rappelons de quelques noms comme l'enseignant Joseph KARONGOZI et l'infirmier Laurent RUTAGARAMA, qu'avaient emprisonnés l'OPJ Jérémie SINDAMBIWE et le procureur SELESI sur fausse accusation du bourgmestre de Karama, Désiré NGEZAHAYO, un extrémiste corrompu. Ses actes courageux valent au préfet Nyabyenda un limogeage immédiat et un empêchement d'exercer sa profession de médecin à l'office de la population (ONAPO) où il travaillait avant sa nomination comme préfet de Gikongoro. Après des mois de chômage, le régime finit par l'envoyer dans un pitoyable centre de santé de KIBIRIZI, en plein milieu rural, pour le priver de tout moyen de poursuivre ses recherches en pneumologie.

Pour sa succession, le président HABYARIMANA nomme un de ses proches collaborateurs, M. Joseph HABUYAMBERE qui dirigeait le redoutable service central des renseignements (RWASUR). A son arrivée à Gikongoro début 1991, ses visées extrémistes ne tardent pas à s'afficher. Il commence par faire un nettoyage au sein du personnel tutsi de la préfecture. Alfred RUTAJOGWA, chef du secrétariat préfectoral est écroué sur ordre du préfet, au retour de chez-lui à Cyangugu, sous prétexte qu'il avait apporté des cotisations aux membres du FPR au Zaïre. Pendant son emprisonnement, il est battu à mort et son corps agonisant est livré à sa femme peu avant le décès. Il n'avait rien fait, son seul tort était d'être Tutsi qui, en plus occupait un emploi. Joseph TWAGIRAYEZU, contrôleur des finances communales, Ezéchiel MUDAHUNGA, agronome au projet de développement agricole (PDAG), et plusieurs autres intellectuels Tutsi sont également arrêtés et torturés dans les cachots du parquet de Gikongoro. Des commerçants tutsi subissent le même sort, notamment Emile KAREKEZI et MUNDERERE. Le préfet les poursuit tous pour collaboration avec le FPR et envoi des cotisations au front alors qu'en réalité, beaucoup d'entre eux, sinon tous, n'ont connu le FPR qu'après son attaque, le 1/10/1990. Et à cette date, aucun Tutsi ne pouvait quitter le territoire rwandais, le pays étant en état de siège. Bref, tous les Tutsi qui avaient la chance d'avoir une position sociale confortable (fonctionnaires de l'administration, enseignants, magistrats, commerçants, infirmiers, ...) sont intimidés et privés de leur droit d'aller et venir, soit par l'emprisonnement soit par la résidence surveillée.

B. Placement des extrémistes Hutu dans les postes-clés des services publics de la préfecture.

A l'époque du préfet NYABYENDA, certains hauts fonctionnaires de la préfecture l'avaient aidé à s'opposer à l'oppression des Tutsi alors que d'autres avaient plutôt manifesté des réactions de colère face à ce courage. Le plus activiste de ces derniers était le sous-préfet KAYITANA Gaëtan qui jouera un rôle de premier rang dans le génocide des Tutsi à Nyanza et à Ruhengeri. Par contre, son collègue de Karaba, le sous-préfet Pascal NDAYISABA déploya tous ses efforts pour faire cesser les arrestations illégales de Tutsi. Déjà peu avant la guerre du FPR, Pascal NDAYISABA était intervenu à plusieurs reprises pour dissuader les bourgmestres extrémistes comme Jean Baptiste MUNYAMBUGA de Rukondo, Désiré NGEZAHAYO de

Karama, NTEZIRYAYO de Kinyamakara, à libérer les Tutsi qu'ils maintenaient parfois en détention par pure haine. C'était souvent le cas d'un vieux enseignant André NTIRUSHWA que le bourgmestre D.NGEZAHAYO jetait dans le cachot communal sous prétexte que des Tutsi se réunissaient chez lui, alors qu'il n'en était rien.

Comme on le comprend, cette mésentente des autorités préfectorales sur le sort à réserver aux Tutsi gênait la haute administration de l'Etat. C'est pour y mettre fin que le président HABYARIMANA envoya l'un de ses plus fidèles collaborateurs, Joseph HABİYAMBERE, originaire de la même région que le chef de l'Etat.

Arrivé à GIKONGORO, le préfet HABİYAMBERE ne tarda pas à se mettre très vite à l'action. Il réunit tous les sous-préfets, bourgmestres, les chefs des services de la préfecture et les demande une collaboration en vue de neutraliser les sympathisants et complices du FPR. Il désigna ouvertement les fonctionnaires et commerçants Tutsi comme éléments concernés par ce message. Il ordonna à chaque chef de service de lui transmettre une liste des agents Tutsi de son ressort et d'indiquer quel lien supposé qu'ils avaient avec le FPR. Pour déterminer ce lien, le seul indice était de regarder s'ils avaient des membres de leurs familles en étranger. Or, c'était pratiquement le cas pour tous les Tutsi de l'intérieur du Rwanda.

Des listes sont effectivement établies et confiées au préfet, mais certains cadres refusent d'y collaborer. La sanction fut immédiate car la plupart ont été limogés, d'autres mutés loin de Gikongoro sans aucune justification. Le sous-préfet Pascal NDAYISABA est muté à Rushashi dans Kigali rural et démissionnera pour protester contre le massacre des Tutsi en commune Musha. Un certain Révérien qui était sous-préfet chargé des affaires sociales et économiques est également muté à Cyangugu. Confronté à ses délicats problèmes de l'ivresse de sa femme, il ne voulait pas s'engager dans un plan de destruction qu'il ne cautionnait pas à ce moment-là.

Bref, le préfet HABİYAMBERE chasse de Gikongoro toutes les personnalités opposées à la chasse aux Tutsi et les remplace par ceux qui montrent du zèle dans l'exécution de ce plan. Joseph NTEGEYINTWALI, jusque-là inspecteur scolaire d'arrondissement est affecté à la sous-préfecture Karaba où il remplace Pascal NDAYISABA. Dans les sous-préfectures de Munini et Kaduha, aucun changement n'y est effectué puisque les titulaires de ces postes que sont Damien BINIGA et Joachim HATEGEKIMANA adhèrent sans difficultés à la cause purificatrice de leur chef hiérarchique. La direction des établissements publics administratifs, des gros projets de développement et celle des usines à thé sont également confiés à des hommes de confiance prêts à exécuter tous les ordres reçus d'en haut. C'était des personnes qui étaient connues pour leur extrémisme depuis leurs études secondaires et universitaires. Citons parmi eux Monsieur NDEREYEHE qui dirigeait le projet de développement agricole de Gikongoro et qui, pour que le génocide puisse réussir, est allé chercher les gens de sa région d'origine à Ruhengeri, les a embauchés au projet, avec pour mission de procéder immédiatement aux massacres une fois le signal donné. Un des agents du projet, le regretté EDO, m'a raconté que M. NDEREYEHE tenait souvent une réunion avec les gens de Ruhengeri, dans les locaux du projet, le soir, où il leur disait que quand le moment viendra, il faudra exterminer tous les Tutsi sans aucun pitié. EDO était un jeune Tutsi, comptable au projet et c'est l'un de ses amis Hutu qui lui révélait les secrets de NDEREYEHE en lui suggérant de se réfugier ailleurs, ce qu'EDO n'a pas voulu croire. Même lorsqu'en 1992, on lui tira une grenade dessus, il resta à Gikongoro sans vraiment croire au génocide qui se tramait. Il sera malheureusement victime de ce drame en 1994 alors que l'un de ses futurs assassins lui avait averti.

NDEREYEHE ne fut pas le seul homme proche du régime à avoir placé les miliciens dans ses services. Le directeur de l'usine à thé de Kitabi, M. KAMODOKA a fait pareil. Il a recruté de très nombreux jeunes délinquants de la commune Mudasmwa, notamment ceux du centre de négoce de Gasarenda, aux fins de les préparer à exécuter le génocide. Comme il leur

avait donné du travail, il les sensibilisait en disant que s'ils ne se défendent pas, ce seront les Tutsi qui occuperont leurs postes. Ainsi, pour éviter de se retrouver au chômage, il fallait massacrer ces Tutsi-là, et le problème serait ainsi réglé une fois pour toutes. C'est ce qui arriva en avril 1994. Non seulement les miliciens de l'usine à thé de Kitabi ont opéré une extermination totale des Tutsi de la commune Mudasomwa, mais aussi ils se sont déployés dans d'autres communes où un semblant de résistance des victimes empêchait l'exécution rapide du génocide. Ce fut le cas à Cyanika et à Murambi car ce sont les miliciens venus de Mudasomwa, conduits par les camions de l'usine à thé de Kitabi et accompagnés par des militaires, qui ont aidé ceux de Karama et de Nyamagabe à exterminer les Tutsi réfugiés à la paroisse de Cyanika et à l'école technique de Murambi.

Toutefois, la personnalité de Joseph HABİYAMBERE suscitait une certaine indifférence chez la plupart des Hutu de Gikongoro. Son passé n'était pas de nature à susciter leur entière confiance. En effet, pendant la période qu'il avait passé au service central de renseignements, il était connu pour son caractère régionaliste. Il favorisait de façon outrancière les agents Hutu du nord, au détriment de ceux du sud. Pour cela, il n'avait pas bonne réputation chez les Hutu de Gikongoro. Son message se heurtait donc parfois à des résistances de certains de ces derniers qui ne voulaient pas obéir au projet d'un extrémiste du nord qui les a méprisés auparavant. Pour remédier à cette méfiance, il fallait alors un préfet qui ne suscite aucun soupçon dans la population et qui fera passer facilement les messages du pouvoir. Il fallait également quelqu'un qui a épousé l'idéologie du régime jusqu'à pouvoir l'inculquer dans la population hutu de Gikongoro. Laurent BUCYIBARUTA correspondait bien à cette attente, surtout qu'il avait prouvé son zèle lors des rafles opérées dans les milieux Tutsi à Kibungo où il était préfet. Il est alors envoyé à Gikongoro en 1992 et s'illustra dans la mise en place des instruments qui ont permis le génocide, et surtout dans son exécution.

III. Implication du préfet BUCYIBARUTA dans l'exécution du génocide.

Lorsque le préfet HABİYAMBERE quitte Gikongoro, tous les ingrédients d'accomplissement du génocide sont en place. Il reste à sensibiliser et à encadrer les miliciens qui vont l'exécuter. C'est le rôle essentiel que va jouer le préfet BUCYIBARUTA. L'un de ses anciens proches collaborateurs, Désiré NGEZAHAYO, ex-bourgmestre de Karama, a indiqué lors de son procès, en novembre 1998, que le plan suivi dans la préparation et dans l'exécution du génocide avait été élaboré par M. BUCYIBARUTA. D'une part, avant le génocide, il a demandé à tous les bourgmestres et chefs de services de choisir les chefs des miliciens dans chaque commune et dans chaque service pour être les porte-paroles des autorités. Il a indiqué qu'il fallait les choisir parmi les hommes de confiance, surtout ceux qui manifestaient une haine ouverte anti-tutsi. A Karama par exemple, Désiré NGEZAHAYO a choisi un certain RUBERA, grand délinquant qui avait fait plusieurs années de prison et dont la sauvagerie n'était un doute pour personne. Il était entouré d'un groupe d'extrémistes très actifs, notamment Jean Baptiste KAYIGAMBA, Jean Bosco SEBAKIGA alias KINIGAMAZI (chef du service communal vétérinaire), Charles UGIRINDEGE (assistant du bourgmestre), Wellars KANYONI (planificateur à la sous-préfecture de Karaba), Jean Bosco NKURIKIYIMANA (Infirmier au centre de santé de Cyanika) et autres. Ce groupe devait s'assurer de la totale extermination des Tutsi qui allaient se réfugier à la paroisse de Cyanika. Les responsables directs étaient le bourgmestre Désiré NGEZAHAYO, le sous-préfet Joseph NTEGEYINTWALI et le préfet BUCYIBARUTA au sommet de la hiérarchie. Dans toutes les communes, le préfet avait ordonné de constituer de tels groupes de tueurs, les bourgmestres et sous-préfets devaient se charger de la fourniture

d'armes et munitions, ainsi que du transport sur les lieux du crime. Nous connaissons exactement tous les détails sur la préparation et l'exécution du génocide dans la sous-préfecture de Karaba, d'où nous sommes originaires. Nous y avons rencontré des témoins oculaires qui nous ont clairement indiqué les noms des tueurs, leurs responsables, et le déroulement des massacres.

Juvénal GASASIRA, ambulancier du centre de santé de Cyanika, et Mme Bernadette MUKANEZA, secrétaire à la sous-préfecture de Karaba, nous ont révélé que les réunions de programmation des tueries se tenaient sous la direction du préfet Bucyibaruta. Une fois par semaine, il se rendait aux chefs-lieux de chacune des trois sous-préfectures de Gikongoro: Kaduha, Munini et Karaba, il évaluait avec les responsables locaux les possibilités d'exécution rapide du génocide. Cela nous a été confirmé en 1995 par l'un de ses chauffeurs, Aloys KATABARWA, qui a été témoin de l'implication directe du préfet BUCYIBARUTA dans la préparation du génocide.

De son côté, Jean Pierre BAJENEZA qui était vétérinaire au projet Kigali Est et qui se trouvait chez lui à Kibeho avant et pendant le génocide, nous a avoué que les massacres de Tutsi perpétrés aux paroisses de Kibeho, Muganza et Karama ont été commises en présence du préfet BUCYIBARUTA qui accompagnait lui-même les militaires et miliciens sur le terrain du crime. Le préfet BUCYIBARUTA avait de proches collaborateurs sur place, notamment le sous-préfet Damien BINIGA à Munini, le bourgmestre de Mubuga dont J.P. BAJENEZA ne se rappelle pas le nom, le bourgmestre de Kivu nommé Juvénal MUHITIRA, celui de NSHILI, M. KADOGI ainsi que l'Abbé Joseph SAGAHUTU, prêtre vicaire à la paroisse de Muganza.

Tous les rescapés de ces lieux de massacres qu'a rencontrés Jean Pierre BAJENEZA lui ont indiqué que c'est le préfet lui-même qui donnait le signal de tirer dans la masse des Tutsi, et qu'après le massacre, il dirigeait des réunions d'évaluation sur le déroulement afin de s'assurer qu'aucun Tutsi n'avait survécu.

Vu ces nombreux témoignages, il est donc clair que le préfet BUCYIBARUTA a dirigé personnellement la préparation et l'exécution du génocide dans sa préfecture. Un séminariste qui se trouvait à la paroisse de Mushubi, sous-préfecture de Kaduha, et qui veut garder l'anonymat pour ne pas se créer des problèmes avec l'Eglise, nous a exactement affirmé la même chose à propos des massacres commis à Mushubi. Lui aussi reconnaît avoir vu le préfet BUCYIBARUTA et le sous-préfet Joachim HATEGEKIMANA accompagner les tueurs qui ont ensanglanté le presbytère de Mushubi.

Autre trait caractéristique de l'implication du préfet dans le génocide est celui de non assistance à personne en danger. Nous avons des témoignages précis et directs des personnes qui se sont heurtées à son refus lorsqu'elles lui ont demandé secours. Le 10 avril 1994, nous avons contacté au téléphone l'Abbé Joseph NIYOMUGABO, curé de Cyanika pour avoir les nouvelles de la région et de notre famille. A cette date, de très nombreux Tutsi s'étaient entassés à la paroisse. Le prêtre a d'abord averti les autorités locales, le bourgmestre Désiré NGEZAHAYO et le sous-préfet Joseph NTEGEYINTWALI, qui lui ont refusé l'aide. Il a appelé le préfet qu'il connaissait bien, et celui-ci lui a répondu que sa préoccupation était la mort du président et qu'il doit venger ses assassins. Le prêtre n'en revenait pas. Lors de notre entretien téléphonique, il nous exprimait sa peine, son angoisse et son désarroi. Les maisons des alentours étaient en train de brûler, il attendait seulement dans le silence et la douleur le jour de leur massacre. Effectivement, l'assaut fut donné le 21 avril et entraîna la mort de plus de 20.000 Tutsi. Notons que ce n'est pas uniquement le préfet BUCYIBARUTA qui refusa son assistance à l'Abbé NIYOMUGABO, même son évêque Mgr Augustin MISAGO a décliné l'appel au secours de son prêtre. Il lui a dit de se débrouiller et que personne ne lui avait demandé de protéger les Tutsi. Et pourtant, Mgr MISAGO était ami intime du préfet, il a continué à le fréquenter pendant le génocide, il pouvait user de son autorité morale pour convaincre le préfet à arrêter l'élimination des innocents. Ce n'est pas ce qu'il a fait, il a préféré ouvertement le parti des tueurs, et nous

savons que des prêtres comme Pierre Canisius MULINZI, Irénée NYAMWASA et autres, ont été tués sous sa complicité. Réfugiés à l'évêché, il les a envoyés se présenter à la gendarmerie, sachant bien qu'arrivés là-bas, rien d'autre ne les attendait sauf la mort. Après plusieurs plaintes infructueuses déposées par des rescapés contre Mgr MISAGO, il vient finalement d'être arrêté par la justice rwandaise, le 14 Avril 1999, pour participation au génocide.

Lorsque nous interrogeons l'Abbé Joseph NIYOMUGABO, une semaine après le début du génocide, il nous confiait qu'il n'était pas seul à s'être heurté au refus du préfet et de son évêque. L'Abbé Pierre NGOGA, curé de Kibeho et l'Abbé Jean Marie Vianney RWANYABUTO, curé de Muganza ont vécu la même aventure. Tous ces prêtres ont crié au secours tant au préfet qu'à leur évêque, et la réponse de l'un et de l'autre fut négative. Ils ont été finalement tués avec leurs chrétiens dans l'indifférence totale, ou plutôt dans la complicité indéniable de ceux qui avaient mission de les protéger.

Nous connaissons également deux personnes que le préfet BUCYIBARUTA a fait exécuter. Joseph TWAGIRAYEZU et son épouse Thérèse MUKAKAYONGA espéraient trouver refuge chez lui suite à l'amitié entre cette dernière et l'épouse du préfet. En plus, le regretté Joseph TWAGIRAYEZU était un comptable honnête et espérait trouver protection auprès du préfet suite à son dévouement au travail. Arrivés chez le préfet, celui-ci téléphona au commandant de la gendarmerie, le major MPATSWENUMUGABO, qui envoya des militaires pour massacrer le mari et son épouse. Le cas de son chauffeur est aussi très révélateur de l'implication du préfet dans le génocide. En effet, son chauffeur Aloys KATABARWA, avait conduit la femme du préfet chez-elle à Kiziguro lorsque le génocide se déclencha. La femme étant tutsi, craignait pour sa vie et chercha à retourner d'urgence à Gikongoro pour être protégée par son mari. Mais le chauffeur était tutsi et craignait d'être tué en chemin. Il eut d'ailleurs l'idée de rester à Byumba et de chercher protection auprès du FPR qui n'était pas loin. Mais il avait laissé sa femme et ses enfants à Gikongoro et décida de ne pas les laisser seuls. La femme du préfet BUCYIBARUTA lui promettait aussi qu'elle ferait tout pour les protéger. Ils décident alors de rentrer immédiatement à Gikongoro. Arrivés à Rwamagana, ils sont arrêtés par les miliciens, la femme montre ses papiers d'ordre de mission, et comme c'est l'épouse du préfet, on la laisse de côté et on tabasse le chauffeur. Les militaires qui étaient là les prennent et les emmènent à leur chef. Arrivé là, il s'est avéré que le capitaine de la brigade de gendarmerie de Rwamagana connaissait bien le préfet BUCYIBARUTA et sa femme car ils avaient travaillé dans cette préfecture quelques années auparavant. Signalons que Rwamagana se trouve à la préfecture de Kibungo que M. BUCYIBARUTA avait dirigé avant sa mutation à Gikongoro. Le capitaine trouva une astuce, il donna au chauffeur des uniformes militaires pour qu'il puisse passer sur les barrières. Il leur donna également un véhicule militaire et des soldats pour les accompagner au long du trajet. Finalement, le coup réussit et ils arrivent à Gikongoro. Aloys KATABARWA était fortement recherché par des miliciens, notamment par un certain RURANGWA, secrétaire particulier du préfet BUCYIBARUTA. Il eut peur de quitter le domicile du préfet et y resta. Tous les soirs les réunions se tenaient chez le préfet pour évaluer le déroulement du génocide. Aloys KATABARWA entendait les génocidaires raconter au préfet les noms de toutes les personnes tuées et celles qu'on cherchait encore. Son nom était cité. Le préfet était certainement embarrassé car la personne recherchée était cachée par sa femme. Finalement, il téléphona à RURANGWA pour lui indiquer qu'il a trouvé KATABARWA et qu'il doit venir le chercher d'urgence. Coup de chance, Aloys KATABARWA suivait discrètement l'entretien téléphonique du préfet.

Paniqué, il passa par l'enclos de la maison et alla se cacher chez-lui où il resta au plafond deux mois durant. Il n'a pas pu être localisé par les miliciens car sa femme hutu a réussi à les convaincre que son mari était mort. Nous avons pu le rencontrer en 1995, et c'est lui-même qui nous a confiés le témoignage que nous reproduisons ici. Nous en avons bien sûr

d'autres qui se rejoignent et qui prouvent, sans aucune ambiguïté, que le préfet BUCYIBARUTA était à la tête des planificateurs et des exécuteurs du génocide en préfecture de Gikongoro. Aloys KATABARWA est malheureusement mort subitement en octobre 1996, mais avait témoigné contre des criminels qu'il connaissait, dont M. BUCYIBARUTA et Désiré NGEZAHAYO. Son témoignage est précieux et le parquet de Gikongoro en dispose.

L'action du préfet BUCYIBARUTA ne s'arrête pas uniquement avec les mois sanglants du génocide d'avril-juin 1994. Il a également profité de l'opération turquoise pour dénicher les derniers Tutsi encore cachés par des amis. C'est dans ce cadre qu'ont été tués mon frère Antoine SINDIKUBWAB et Mme Médiatrice ITANGISHAKA qui avaient été cachés par un ami Hutu. Des témoins nous ont affirmés qu'à l'arrivée de l'opération Turquoise, le préfet BUCYIBARUTA, au lieu d'aider les militaires Français à repérer quelques vies à sauver, il a par contre parcouru sa préfecture en disant qu'il faut fouiller toutes les maisons où l'on pouvait soupçonner la présence des Tutsi encore en vie. Il fallait effacer toutes les traces, toutes les preuves, et pour y arriver, non seulement il fallait anéantir les Tutsi survivants, mais aussi les Hutu qui les avaient cachés. C'est comme ça que furent tués des Hutu comme Godefroid NTEZIMANA et Faustin NSABIKUNZE dont le seul tort était d'avoir apporté de l'eau aux Tutsi réfugiés à la paroisse de Cyanika.

Des témoins interrogés à Gikongoro nous ont appris que le préfet BUCYIBARUTA réunissait à son domicile, chaque soir, les responsables des partis extrémistes hutu, les chefs des miliciens et les autorités locales pour faire un bilan de l'accomplissement du génocide. C'était un groupe restreint d'organiseurs du génocide qui passait en revue le déroulement journalier des massacres afin de voir si le plan réussissait selon leur souhait. Lorsque le préfet était en déplacement dans les régions éloignées de la préfecture, cette réunion quotidienne était dirigée par le capitaine Faustin SEBUHURA de la gendarmerie de Gikongoro. Celui-ci était directement chargé des opérations d'encadrement des miliciens et de fournitures d'armes et munitions aux responsables des tueurs. Selon Aloys KATABARWA qui a été témoin de ces réunions, chaque responsable rendait compte au préfet des personnalités tutsi massacrées. L'important était d'abord de s'assurer de l'assassinat de tous les intellectuels tutsi de peur qu'ils n'alertent la communauté internationale. Ensuite, le reste de la population tutsi devait être tuée en dernier. C'est ainsi que, par exemple, lors d'une réunion tenue à Karaba chez le sous-préfet Joseph NTEGEYINTWALI, le bourgmestre de Karama Désiré NGEZAHAYO révéla qu'il n'avait pas encore réussi à trouver l'Abbé Joseph NIYOMUGABO. Le préfet lui chargea de fouiller les maisons des hutu susceptibles de l'avoir caché. Après plusieurs recherches, on finit par trouver le prêtre dans une minuscule chambre du centre de santé où le chauffeur de ce centre, Juvénal GASASIRA, l'avait caché. C'est lui-même qui nous a confiés ce témoignage en désignant nommément le préfet BUCYIBARUTA, le sous-préfet NTEGEYINTWALI et le bourgmestre NGEZAHAYO comme auteurs du massacre des Tutsi tués à Cyanika. Quant à la mort de l'Abbé NIYOMUGABO, il a été tué sous les ordres de ces trois hautes autorités et en leur présence.

En somme, il nous est impossible de connaître avec exactitude tous les actes de M. BUCYIBARUTA, surtout qu'avant ce crime, son action a été discrète. Toutefois, pendant le génocide, bon nombre de survivants de Gikongoro sont unanimes à le nommer comme organisateur du génocide dans sa préfecture. C'est après les avoir écoutés que nous avons décidé de publier ce document afin que la vérité s'établisse. Nous y avons regroupés les indices suffisantes qui montrent l'implication du préfet dans l'exécution du crime. Nous avons dévoilé certains noms de ses collaborateurs et certaines victimes tels que les témoins nous les ont indiqués. Ces témoins sont des gens très modestes, souvent des paysans pauvres qui n'ont aucun moyen de faire entendre leur voix à la justice des pays où ces criminels

se sont réfugiés. Leur souffrance est d'apprendre que ces grands criminels sont protégés par des pays occidentaux où le respect des droits de l'homme est un slogan quotidien. Nous espérons, de tout coeur, que la France les entendra afin de faire respecter le droit et la justice. Et rien ne s'y oppose. En effet, la Déclaration Française des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui a valeur constitutionnelle, fait de ces droits un principe juridique incontournable. La France a ratifié la convention du 9 décembre 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide. Dans sa législation interne, la France sanctionne le crime de génocide à travers l'art. 211-1 du code pénal dont les dispositions sont plus qu'éloquantes:

"constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants:

- atteinte volontaire à la vie;
- atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique;
- soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe;
- mesures visant à entraver les naissances;
- transfert forcé d'enfants.

Le génocide est puni de la réclusion criminelle à perpétuité."

Tous les indices fournis dans ce document attestent que les actes commis à Gikongoro par M. Laurent BUCYIBARUTA, essentiellement entre avril et août 1994, correspondent bien à la participation au crime de génocide comme auteur. En ce sens, le code pénal français permet toute poursuite. Aucun obstacle juridique n'est à signaler. En effet, la loi adoptée par le parlement français, le 15 mai 1995, permet au TPIR de mener des enquêtes en France et de juger, en France, des présumés responsables du génocide et des massacres commis au Rwanda en 1994.

De plus, nous savons que depuis les statuts du tribunal militaire de Nuremberg, qui a jugé les grands criminels nazis, aucune autorité coupable de crime contre l'humanité ne peut plus se retrancher derrière la responsabilité de l'Etat pour nier la sienne. Il y a désormais, en droit international, une responsabilité pénale de l'individu pour les actes commis par lui, de son propre chef ou sur ordre de ses supérieurs. L'obéissance aveugle à des instructions illégales en vue de commettre un crime contre l'humanité engage la responsabilité de la personne qui les exécute.

En l'espèce, même si M. BUCYIBARUTA peut prétendre avoir agi pour obéir aux ordres du président auto-proclamé Théodore SINDIKUBWABO, c'est un argument inopérant car sa responsabilité personnelle reste engagée.

Nous espérons que ce document contribuera à faire éclater la vérité et ^{que} la justice française se souciera d'examiner sérieusement le cas de l'ancien préfet de Gikongoro Laurent BUCYIBARUTA que nous reconnaissons comme responsable du massacre de nos parents, de nos amis et des centaines de milliers d'innocents. Après la honte de l'humanité entière qui est restée indifférente face à l'exécution d'un terrible génocide, dont les Rwandais Tutsi ont souffert, il est davantage plus cynique de ne pas poursuivre les auteurs de cette tragédie. Ce serait une faillite définitive de l'humanité.

BIZIMANA Jean Damascène

